



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

Trente-troisième session

Rome, 7-10 mai 2007

### ORDRE DU JOUR ET NOTES Y RELATIVES

#### I. ORGANISATION DE LA SESSION

- Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
- Déclaration du Directeur général ou de son représentant
- Composition du Comité

#### II. ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

- Évaluation mondiale
- Biocarburants

#### III. PROGRAMME SPÉCIAL / PROGRAMMES NATIONAUX POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

#### IV. ALLIANCE INTERNATIONALE CONTRE LA FAIM

#### V. AUTRES QUESTIONS

- Organisation de la trente-quatrième session
- Questions diverses
- Rapport de la session

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.  
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

## NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1. La trente-troisième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) s'ouvrira le 7 mai 2007 à 10 heures, au Siège de la FAO. Le nécessaire a été fait pour qu'elle se poursuive jusqu'au jeudi 10 mai 2007.

### I. ORGANISATION DE LA SESSION

#### *a) Adoption de l'ordre du jour et du calendrier*

2. L'ordre du jour de la trente-troisième session a été préparé en consultation avec le Président, compte tenu du mandat du Comité, des recommandations qu'il a formulées à ses précédentes sessions et des vues des États Membres.

#### *b) Déclaration du Directeur général ou de son représentant*

3. Le Directeur général ou son représentant fera une déclaration.

#### *c) Composition du Comité*

4. Le Comité est ouvert à tous les États Membres de l'Organisation et à tous les États qui sont membres de l'Organisation des Nations Unies. Il comprend les États qui ont notifié par écrit au Directeur général leur désir d'en faire partie et leur intention de participer à ses travaux. La qualité de membre est acquise pour deux ans. Le Secrétariat distribuera une liste des membres du Comité pour l'exercice biennal 2006-2007 à l'ouverture de la session.

### II. ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

5. Dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, le Comité examinera la situation actuelle, ainsi que les tendances et perspectives de la sécurité alimentaire mondiale et un résumé des conclusions de La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2006 sur « L'aide alimentaire pour la sécurité alimentaire ? ». Conformément à la décision prise par le Comité à sa dernière session, le Secrétariat présentera un document préliminaire sur les biocarburants examinant les nombreux défis et avantages liés aux biocarburants et sur les incidences de ceux-ci pour la sécurité alimentaire, en particulier en ce qui concerne les pays à faible revenu et à déficit vivrier.

### III. PROGRAMME SPÉCIAL / PROGRAMMES NATIONAUX POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

6. À sa trente-deuxième session, le Comité a demandé au Secrétariat de préparer un document complet sur les programmes spécial, nationaux, régionaux bénéficiant de l'appui de la FAO et autres programmes pertinents concernant la sécurité alimentaire, qui doit être présenté qu CSA à sa trente-troisième session. Dans la mesure du possible, ce document indiquera aussi dans quelle mesure la participation de la FAO aux programmes en faveur de la sécurité alimentaire, et notamment le Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA), les programmes nationaux pour la sécurité alimentaire et les programmes régionaux pour la sécurité alimentaire contribue aux efforts déployés par les gouvernements nationaux pour atteindre les objectifs du SMA.

7. Une décision relative à l'inscription du programme spécial et des programmes nationaux pour la sécurité alimentaire, en tant que point permanent, à l'ordre du jour du CSA sera prise à l'issue de l'examen du document précité.

#### **IV. ALLIANCE INTERNATIONALE CONTRE LA FAIM**

8. La Déclaration du *Sommet mondial de l'alimentation: cinq ans après* intitulée « Alliance internationale contre la faim » reconnaissait « l'urgente nécessité d'intensifier les efforts de tous les partenaires concernés en une alliance internationale contre la faim, afin de réaliser les objectifs du Sommet de 1996 ». À sa cent trente et unième session, le Conseil a noté avec satisfaction les progrès réguliers faits en ce qui concerne l'Alliance internationale contre la faim (AICF) et il s'est félicité des propositions tendant à ce qu'elle s'autofinance de plus en plus à l'avenir grâce à la mobilisation de nouvelles ressources. Le Comité examinera, sous ce point de l'ordre du jour, une mise à jour du Secrétariat sur les mesures déjà prises ou proposées en ce qui concerne l'Alliance internationale contre la faim, ainsi que les activités entreprises à l'échelle régionale et nationale.

#### **V. AUTRES QUESTIONS**

##### *a) Organisation de la trente-quatrième session*

9. Au titre de ce point, le Comité examinera toute question nécessitant une décision concernant la date et l'ordre du jour de sa prochaine session, en gardant présent à l'esprit que le Comité a décidé d'examiner l'application du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation les années paires de chaque exercice et de tenir ses sessions ces années-là après que toutes les conférences régionales aient terminé leurs travaux, de façon que les contributions des débats régionaux puissent être intégrées dans le processus de suivi du CSA. Conformément à son mandat, le Comité tient normalement deux sessions par exercice biennal et peut, le cas échéant, tenir des sessions supplémentaires à la demande du Directeur général, en consultation avec son Président ou sur demande soumise par écrit au Directeur général par la majorité des membres du Comité.

##### *b) Questions diverses*

10. Le Comité, conformément à la recommandation formulée par le Conseil à sa cent trente et unième session, examinera les options relatives à la poursuite de l'engagement de parties prenantes multiples pendant les années à venir.

11. En outre, le Comité examinera les propositions pertinentes formulées par le Comité de l'agriculture à sa vingtième session au sujet de la suite à donner à la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural, conformément à la décision prise par le Conseil à sa cent trente et unième session.

12. Le Secrétariat fera rapport sur les conclusions de la Conférence internationale sur l'agriculture biologique et la sécurité alimentaire, qui se tiendra à Rome du 3 au 5 mai 2007.

13. Le Comité examinera, en vue de son approbation, le rapport qu'il a soumis au Conseil économique et social sur la mise en œuvre du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation.

##### *c) Rapport de la session*

14. Comme le prévoit son mandat, le Comité présentera au Conseil un rapport contenant ses recommandations.